

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE GUICHE

Séance du 5 juin 2019

L'an deux mil dix-neuf et le cinq juin à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué par convocation du 28 mai 2019, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jean Yves BUSSIRON, Maire.

Etaient présents : MM. Jean Yves BUSSIRON, Thierry AIMÉ, Pierre DIBON, Raymond POUYANNÉ, Bernard SALLABERRY, Mmes Jacqueline BAREIGTS, Sandrine BUSSIRON, Pauline DELRIEU, Delphine LESTASTEREYRES, Constance MAUGENET et Nelly MONTAUZER MERDY.

Excusés représentés : MM. Lilian GAILLARDET, Michel MALBET et Philippe PECASTAINGS ont donné respectivement pouvoir à MM. Raymond POUYANNÉ, Jean Yves BUSSIRON et Bernard SALLABERRY.

Absente excusée : Mme Céline LAFITTE.

Madame DELRIEU Pauline a été élue secrétaire.

Objet : Jumelage entre les communes de GUICHE et AUCHTERHOUSE (Ecosse)

Le Maire rappelle à l'assemblée qu'au Moyen Age, la guerre de 100 ans a opposé les rois de France aux rois d'Angleterre pour la possession du Royaume de France. Au cours de ce conflit, les Français associés aux Ecossais ont combattu en décembre 1449, les Anglais lors de la bataille de la plaine de Hache et délivré la commune de GUICHE de la domination anglaise.

Le Maire ajoute que cette passe d'armes illustre l'existence d'un passé commun avec le peuple écossais. Aussi, il propose un jumelage entre la Commune de GUICHE et la Commune écossaise de AUCHTERHOUSE, dont les populations sont équivalentes, en vue de développer des projets communs et des relations durables.

Afin de structurer les échanges entre ces deux communes, il demande au Conseil Municipal de donner son accord pour un jumelage entre la Commune de GUICHE et celle de AUCHTERHOUSE (Ecosse) et pour conclure une convention avec l'association en charge du jumelage.

Le Maire invite en conséquence le Conseil Municipal à se prononcer sur cette affaire.

Après avoir entendu le Maire et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DONNE son accord pour un jumelage entre la Commune de GUICHE et la Commune de AUCHTERHOUSE (Ecosse).

AUTORISE le Maire à procéder à la signature de la convention avec le Comité de Jumelage ci-annexée.

Fait et délibéré à GUICHE, le 5 juin 2019

Le Maire,

Reçu par Contrôle de légalité, le
Affiché le **-1 JUL. 2019**



J. Bussiron
Jean Yves BUSSIRON